Le SABATIN au fil du temps nº5

Dans quelques jours, ce sera Noël et la plupart d'entre vous retrouvera à cette occasion enfants et petits-enfants. Comme toujours, je suis surpris par la rapidité avec laquelle ces 12 derniers mois se sont écoulés. Nous avons quitté un printemps pluvieux, pour tomber dans un début d'hiver humide en oubliant que l'été fut ensoleillé.

C'est en octobre que St Benoist Animation a organisé le LOTO. Je me suis laissé dire que la salle des fêtes était comble, environ 120 personnes, que l'ambiance était joyeuse, et que les lots étaient à la hauteur de l'événement.





Lors de l'Assemblée Générale de St Benoist Animation qui s'est tenue à la Mairie début novembre, les membres de l'Association ont constaté, d'une part, un manque de mobilisation des Sabatins pour aider à l'organisation des manifestations et d'autre part, qu'il existait dans le voisinage immédiat de notre Commune des évènements similaires.

Les membres ont donc décidé que le « loto » et « le beaujolais nouveau » se feraient alternativement une année sur deux.



Lors de la réunion de Conseil du mois de novembre, il a été décidé de ne pas augmenter le prix du m³ d'eau pour l'année 2013/2014 tant pour les consommations inférieures à 500m³ que pour celles supérieures à ce volume.

Le prix du volume d'eau reste donc fixé à :

- 0,88 € pour une consommation inférieure ou égale à 500 m3
- 0,90 € pour une consommation supérieure à 500 m3.

Auquel il y a lieu d'ajouter la redevance pollution

Autre point débattu, le renouvellement des locations de terres aux agriculteurs de notre Commune. Annette Van Nes à qui nous louions depuis de nombreuses années 12 ha de terre à côté de la source de la Bouillarde a décidé de faire valoir ses droits à la retraite.

Deux repreneurs se sont fait connaître et le Conseil, après avoir examiné les demandes de chacun, a décidé d'aider à l'installation de Julien Crosier en lui louant les terres cultivées jusqu'ici par Annette.

Le Conseil a fait le point sur les différentes réunions concernant la modification des rythmes scolaires, réunions qui se sont tenues en présence des représentants des parents d'élèves, des enseignantes et des représentants des Communes formant le RPI.

Que nous soyons pour ou que nous soyons contre, cette réforme est un véritable casse-tête. Le décret d'application impose un temps d'enseignement réparti en 4 jours ½ soit 9 demi-journées avec un maximum de 5h1/2 par jour. La classe devra donc finir à 16h15 à partir de la rentrée scolaire du mois de septembre 2014. Les cars scolaires quant à eux prendront les enfants comme par le passé à 17h.

Nous sommes un RPI éclaté avec trois lieux d'enseignement bien distincts. Pour un temps aussi court (¾ d'heure), que pouvons-nous apporter aux enfants ? Quelles activités et avec quels professionnels ? (pour suivre les directives de l'Education Nationale, il nous faudrait recruter 10 personnes pour ¾ d'heure par jour d'école)

Le coût, pour nos 5 communes 21 000 €!.....



C'est à 11h, le 11 novembre 1918, que le cessez-le-feu devenait effectif, marquant ainsi la fin des hostilités entre la France et l'Allemagne.

A la même heure, le 11 novembre 2013 nous étions devant le monument aux morts célébrant ainsi le souvenir de ceux qui ont donné leur vie pour notre liberté.

Une longue partie du discours officiel fût lu par Clément, élève de CM2, Maryvonne nous joua « Au Drapeau » et la « Sonnerie aux Morts » puis, sous la direction d'Agnès, les participants entonnèrent la Marseillaise mettant ainsi fin à cette cérémonie.

Un seul bémol à cette belle commémoration, le peu d'enfants de notre Commune... mais, ne désespérons pas











Après avoir commémoré le souvenir de nos poilus, nous avons fêté, comme chaque année à pareille époque, les ainés de notre Commune.

Le repas initié par Suzanne aidée des membres du CCAS, du Conseil Municipal et de leurs épouses ou époux, fût très apprécié et je remercie ceux qui ont aidé afin que cette journée reste dans la mémoire de tous.

Ce 11 novembre 2013, fût aussi le jour où notre Conseiller Général, Marc Domece, remit la «médaille d'Argent Régionale, Départementale et Communale» pour 24 ans de présence au Conseil, à Jean Paul Richer sous l'œil attentif de son papa qui lui, totalisait 37 années de mandat Municipal.











Nous voici arrivés au bout du mandat que vous avez bien voulu nous confier, il y a maintenant presque 6 ans.

Pendant ces 6 ans, le Conseil a fait ce qu'il avait dit :

Le Regroupement Scolaire avec cantine, garderie et point lecture,

L'enfouissement des réseaux.

L'amélioration des routes.

Il reste néanmoins beaucoup à faire :

La réfection de la rue de l'église (quoiqu'en pensent les riverains, les caniveaux ne sont pas leur propriété)

L'isolation de la salle des fêtes

L'enfouissement des réseaux restants

L'aménagement de la Mairie permettant l'accessibilité aux handicapés

Les Elections Municipales auront lieu les dimanches 23 et 30 mars 2014.

Pour voter Attention! Nouveau: Comme indiqué dans l'article R60 du code électoral modifié par le décret du 18/10/20013, tous les électeurs, quelle que soit la taille de la Commune devront se présenter dans leur bureau de vote munis obligatoirement d'un titre d'identité

Pour ceux qui désirent se présenter à cette élection, il y a, à partir de cette année, des modifications importantes pour se déclarer candidat.

Les modifications essentielles de la loi du 17 mai 2013 portent sur les points suivants :

- Tous les candidats, quelle que soit la taille de la Commune, doivent déposer une déclaration de candidature.
- Date : du vendredi 07 février au jeudi 06 mars
- Lieu : à la préfecture de l'Aube
- Modalités : prise de RV téléphonique à la disposition des candidats
- Documents : dûment rempli et signé, accompagné d'une attestation d'inscription sur la liste électorale de la Commune dans laquelle le candidat se présente. Cette attestation doit être délivrée par le Maire dans les trente jours précédents le dépôt de la candidature.

La complexité de ces modalités ne doit pas désespérer ou rebuter les futurs candidats. Je me tiens bien évidemment à la disposition de ceux qui voudraient faire acte de candidature pour qu'ensemble nous validions les documents.



Deux manifestations auront lieu dans notre Commune d'ici la fin de l'année

- St Benoist Animation organise le 15 décembre à 14h30 à la salle des fêtes le « Noël des Petits Sabatins » Pour divertir les petits et grands, la compagnie « Le Cœur à la Plume » présentera un théâtre musical, le « Petit Tom et l'Arc en ciel magique ».

Ce spectacle étant offert par l'association, venez passer une bonne journée en compagnie des enfants.

- L'Ecole Intercommunale de musique du Pays d'Othe organise le 22 décembre à 17h un concert « Noël enchanté en chantant » avec les Choristes en Othe.

Là encore venez passer une fin de journée agréable, l'entrée est gratuite

Les vœux du Conseil Municipal auront lieu le 11 janvier à 11h à la salle des fêtes. Vous êtes cordialement invités à venir partager avec le Conseil le verre de l'amitié en cette future nouvelle année.

Le colis des anciens sera distribué le 21 décembre dans la matinée. Je vous rappelle qu'il est attribué à toute personne inscrite sur les listes électorales, ayant au moins 70 ans.

Par ailleurs, le Secrétariat de Mairie sera fermé du lundi 23 décembre au lundi 06 janvier 9h. Exception faite du mardi 31 décembre de 10h à 12h pour enregistrer les dernières demandes d'inscription sur les listes électorales.

Les illuminations de fin d'année annonçant les festivités de Noël et du jour de l'an, le Conseil Municipal et moi-même vous souhaitons à cette occasion de très bonnes fêtes de fin d'année.